

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016 APPROUVE A L'UNANIMITE**  
**PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016**

La séance débute à 20 heures 31 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 2 novembre 2016

**Présents :** Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

**Secrétaire de séance :** Fabien BELOTTI.

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2016.**

Christian JOLIE propose plusieurs corrections qu'il détaille.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2016.**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

<b>RAPPORTS DES COMMISSIONS</b>
---------------------------------

**Commission Finances Budget (Michel PETER)**

Michel PETER explique que ce mois-ci, il n'y a rien de particulier en dépenses et en recettes.

On a reçu une communication de la DGFP avec les montants de la CVAE 2017. Dans le cadre des réductions de nos rentrées, on passe de 33 000€ à 16 396€ l'année prochaine. Cela est dû aux calculs faits par l'Etat et à la nouvelle répartition entre les régions et les départements.

On a fixé la date du mardi 15 novembre à 20h pour la réunion avec les explications de la CCPG sur la délégation de compétence économie.

Il va y avoir une délibération en décembre, il s'agit d'une correction d'écriture budgétaire, une écriture négative en recette, on doit donc régulariser cela. Claude CHAPPUIS ajoute que la trésorerie est là pour contrôler nos dépenses, Michel PETER répond que c'est un peu tard depuis mars...Il détaille sa discussion avec le trésorier.

Claude CHAPPUIS informe que lors du prochain Conseil municipal, le 5 décembre, Mr DUNANT de la CCPG présentera à 20h les nouvelles compétences, merci de venir à 20h au lieu de 20h30.

**Commission Voirie (Claude CHAPPUIS)**

On organise les astreintes pour le déneigement et le nouveau semoir à sel est arrivé.

On a eu une discussion en maire-adjoint pour connaître le ressenti des habitants sur le mode de circulation, on regardera mercredi soir avec la commission.

Les trous ont été bouchés à Marongy, le passage de l'épaveuse est fini, il y a encore des travaux en eaux pluviales à venir (cf. délibération).

Le radar va être déplacé aux Baraques. Michel PETER demande pourquoi? Claude CHAPPUIS répond que c'était prévu comme cela en différents endroits stratégiques. Michel PETER répond que si cela influe on pourra investir dans un deuxième peut-être. Les élus confirment que c'est à discuter.

Brigitte FLEURY dit qu'on touche le fond pour la rue des Fontanettes, personne ne sait qui ou comment le prendre, seuls les riverains le prennent dans le bon sens. Il faut enlever le stop en bas de la rue ainsi que le marquage. Jean-Pierre SZWED ajoute que la Poste prend le sens interdit car c'est une voiture de service. Les camions passent en sens interdit. Brigitte FLEURY affirme qu'elle constate chaque jour des infractions. Personne ne comprend rien. A la mairie, on leur a dit qu'ils avaient le droit apparemment. Charlotte BREUILH répond que c'est faux, aucune secrétaire n'a dit cela.

Débat sur la signalisation et le problème de cette situation.

Claude CHAPPUIS répond qu'il faut commander pour 2 000€ de panneaux. Frédéric PERICARD confirme que l'on a un peu fait cela à l'arrache. On se croit en sens unique mais on n'y est pas. Si on laisse comme cela, il faut faire tout. Brigitte FLEURY dit qu'elle est contre la signalisation et comment cela a été fait, elle n'a rien contre le principe. Stéphanie LOVENJAK dit que route de la Plaine c'est encore pire. Claude CHAPPUIS dit que comme l'a dit David PERAY on déplace le problème. Stéphanie LOVENJAK dit que le problème c'est qu'il fait noir, pas de candélabres, pas de passages piétons et les gens roulent comme des fous, c'est très dangereux pour les enfants qui prennent le bus. Il faudrait faire des chicanes. Claude CHAPPUIS demande si on change le sens ? Beaucoup répondent que non, il ne faut pas encore changer. Michel PETER dit qu'il faut changer le sens de circulation du bus, Claude CHAPPUIS répond que ce sera fait cette semaine. Christian JOLIE demande ce qu'il se passera s'il y a un accident aux Fontanettes ? Claude CHAPPUIS répond que l'arrêté est pris pour toute la rue, ceux qui ne respectent pas le sens interdit seront en tort.

### **Commission Bâtiment (David PERAY)**

Les travaux de l'ancienne salle des fêtes avancent bien. Le devis pour la mezzanine est juste arrivé, il propose de faire une réunion la semaine prochaine afin de prendre une décision. Ils continuent à peindre, parquet d'ici 15 jours sera fait puis le plafond, cela sera normalement fini pour la fin de l'année, on sera en dessous du budget prévu.

La réunion avec E2S a été annulée le jour même, tous les 2 ans on n'a des soucis avec cette entreprise, on va recommencer. On essaie de trouver quelqu'un, on attend son devis.

Le devis pour remplacer les armoires électriques de régulation de l'école a été reçu.

Quelques soucis avec la salle JAL, il y a des fuites d'eau dans la salle. Frédéric PERICARD demande si c'est au même endroit que la dernière fois? Claude CHAPPUIS répond que non, il y en a d'autres. David PERAY ajoute qu'ils vont voir cela avec l'architecte et la SEMCODA.

David PERAY demande aux élus : réfléchissez bien sur le projet de l'école car il faut que l'on avance.

Michel PETER remercie les élus d'avoir fait leurs propositions pour le nom de la salle.

Claude CHAPPUIS ajoute qu'il faut trouver le nom pour le prochain Conseil municipal de décembre.

Christian JOLIE dit que si on suspecte des défauts qui auront des dégâts pourquoi ne pas contacter l'assurance ? Claude CHAPPUIS répond que non car il s'agit de travaux à finaliser. David PERAY ajoute qu'il a plusieurs entreprises à incriminer. Sandrine SHAW dit que tant qu'on n'a pas tout payé, on ne peut pas faire marcher l'assurance. David PERAY dit qu'il y a encore des réserves. Christian JOLIE explique les garanties qui doivent être mis en place. Christian JOLIE dit qu'il faut agir et envoyer un courrier à l'assurance dommage ouvrage. Claude CHAPPUIS dit que pour l'instant les entreprises sont prêtes à intervenir, il y a des soucis avec l'architecte.

### **Commission Personnel (Claude CHAPPUIS)**

Il va y avoir les évaluations qui vont commencer la semaine prochaine.

Claude CHAPPUIS souhaite aborder un gros problème récurrent par rapport au groupe scolaire, les effectifs sont limités au niveau de l'encadrement des enfants. Evelyne THIAULT et Régine CHARVET ont trop d'enfants par personne à gérer. On va être dans l'illégalité. Cela a été vu en réunion Maire-Adjointes, il faudrait prendre une personne pour faire 11h-14h, un mi-temps, et ainsi créer un CDD de trois mois pour surcroît temporaire d'activité. Quel est votre ressenti ? On peut aussi réduire l'accueil des enfants mais cela fait de la discrimination. L'année prochaine, les enfants seront encore plus nombreux, cela sera pire. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut différencier la cantine et la garderie. Les locaux sont trop limités pour accueillir les deux. Patricia ALTHERR explique la situation à Emmanuelle JAN qui s'interroge. Frédéric PERICARD remarque que c'est toujours les mêmes questions. Claude CHAPPUIS ajoute : on avait réalisé un agrandissement en 3 mois. Jean-Pierre SZWED demande si c'est obligatoire ? Tous les villages ne font pas tout ça. Il dit qu'à ce moment-là il faut prévoir des tarifs plus élevés, tous le budget de la commune ne doit pas aller à l'école. Claude CHAPPUIS répond qu'il faut privilégier l'école. Christian JOLIE répond que tous les impôts ne vont pas que dans l'école. Fabien BELOTTI dit qu'on avait prévu d'augmenter les impôts. Claude CHAPPUIS ajoute que la commission va en discuter. Sandrine SHAW demande pourquoi 3 mois ? Claude CHAPPUIS répond que c'est de façon à choisir la bonne personne. Sandrine SHAW ajoute qu'il vaut mieux partir sur 6 mois donc, jusqu'à la fin de l'année. Elle

demande quand quelqu'un à un souci de santé comment cela se passe ? Claude CHAPPUIS répond que Patricia ALTHERR vient en renfort, Marielle DECOMBAZ est formée pour remplacer Evelyne, les agents techniques gèrent les repas, on ne peut pas faire autrement. Frédéric PERICARD demande si on peut faire appel aux bénévoles ? Patricia ALTHERR dit qu'on a déjà fait des appels au bénévolat pour la cantine et personne n'a répondu. Sandrine SHAW demande s'ils sont protégés contractuellement ? Charlotte BREUILH explique qu'on passe des conventions de bénévoles afin que tout le monde soit protégé.

## Commission Urbanisme (Claude CHAPPUIS)

### Commission du 25/10/2016

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire</b>		
PC00107816B0018 RINALDI	Chemin de Corbet Lotissement de la Bergère Construction d'une maison	AVIS FAVORABLE – ATTENTE AVIS TIERS
PC00107816B0019 SALGADO	Route de la Plaine Construction d'une maison	AVIS DEFAVORABLE (pente toiture, entrée commune, toiture terrasse)
PC00107716B0020 DIAS DA COSTA	Route de la Plaine Construction d'une maison	AVIS DEFAVORABLE (toiture terrasse, pente toiture, entrée commune)
<b>Déclaration Préalable</b>		
DP00107816B0036	PERROUX Jérôme Division de parcelles rue des Prairies	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0039 DELAUNOY	Rue de la Craz ZONE AGRICOLE Régularisation abri de jardin 11M <sup>2</sup>	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0043 ANGELOTTI Audrey	65 Rue Saint Maurice Réalisation de murs de soutènement et de grillages. Réalisation d'ouvertures.	AVIS FAVORABLE
DP00107816B0044 LEPAGNOT Isabelle	201 Rue des Fontanettes Réalisation d'un mur de soutènement, d'une clôture et pose de claustras	AVIS FAVORABLE

- ) Problèmes de construction Chemin de Gaillardin – DOSSIER pris en charge par notre avocat.
- ) Mr HERNANDEZ courrier, réalisation d'un sas d'entrée de moins de 5m<sup>2</sup>.
- ) Attente permis modificatif ARONDEL
- ) Fontaine, problème MEYER et GOLSONG, canalisation de la source rue des Fontanettes, le terrassier Deville doit faire les travaux.
- ) Création d'une commission PLUIH – recommandé : 4 personnes maximum

Claude CHAPPUIS explique que depuis vendredi l'eau est normalement canalisée rue des Fontanettes, cela a été fait par Deville, le terrassier.

Christian JOLIE dit que s'il y a des fuites à la salle JAL, il n'est pas étonné, il regardait le plafond de la salle, là où il y a des puits de lumière, la peinture fait des cloques, est ce que cela s'infiltrer par-là? Frédéric PERICARD ajoute qu'en prenant cette forme de toiture on savait qu'on s'exposait un peu à ça. David PERAY répond que ce n'est pas aussi simple que tout le monde le dit, il est possible qu'une entreprise est abimée le travail de l'autre. Il n'y a que quand on le voit que l'on peut agir. Valérie BURINE dit que c'est imparable, il faut faire ce courrier.

Frédéric PERICARD demande si on prend en compte le droit de passage dans les autorisations d'urbanisme ? Charlotte BREUILH répond que non. Frédéric PERICARD explique sa situation, Charlotte BREUILH lui explique quel droit est appliqué dans cette situation, ce sont aux notaires de signaler les servitudes de passage lors de l'achat d'un terrain.

Claude CHAPPUIS rappelle que l'on commence déjà à travailler sur le PLUIH, l'enquête publique aura lieu en 2018, et en mars 2019 le PLUIH sera effectif et cela déterminera notre future urbanisation dans le village. Ce n'est pas clair pour tous les habitants. Une commission sera créée pour cela.

### **Commission Communication (Denis RAQUIN)**

Le 13/10 a eu lieu une réunion autour de la réorganisation de l'équipe du Petit Challaisien. Valérie BURINE reprend la place de Sophie COLLET, Patricia ALTHERR fera la mise en page à la place de Laurence MISEREZ.

Le résumé sera fait par Valérie BURINE et Michel PETER, Denis RAQUIN gèrera le résumé du compte-rendu

Hélène PETER recueille les articles et établit la maquette qui est parcourue en comité de lecture.

L'équipe est aussi composée d'Eliane DALLEMAGNE, Françoise SALLET, Gérard MOTTIER, d'autres élus et le secrétariat.

Claude CHAPPUIS dit bravo, il faut penser qu'on sort le journal mensuellement, c'est un énorme travail

Bilan de la réunion d'accueil des nouveaux arrivants du 08/10, il y avait 33 personnes, il y a eu beaucoup d'échanges, 2 journalistes étaient présents ainsi que 8 élus, tout c'est bien passé.

Projet de réédition des plans de la commune : la dernière mise à jour datait de 2010, il y a 8 panneaux et les plans à distribuer à modifier.

Concernant le futur nom de l'ancienne sdf, on en proposera pour le prochain conseil, cela n'est pas évident.

Michel PETER revient sur les plans, il cherche des prestataires, la précédente personne qui les a réalisés n'est jamais joignable. Pour le site internet, sachez que Marielle Paillard est très active sur le site internet, beaucoup de mise à jour pour la bibliothèque, si toutes les associations étaient aussi actives ce serait génial. Statistiques fiables, cela ne bouge pas, 30 personnes par jour.

Impossible de remettre la main sur des photos de Challex scannée par Georges DALLEMAGNE à l'époque. Charlotte BREUILH a regardé sur le serveur il n'y a rien. C'est lui qui pensait que c'était sur le serveur. Christian JOLIE demande si le CRI peut pas s'en occuper ? Michel PETER leur a demandé, ils lui ont indiqué la procédure mais ces photos n'y sont pas...

### **Commission Associations (Fabien BELOTTI)**

Lors de la réunion du 11/10, concernant les demandes de subvention, un petit raté a été corrigé, tout le monde a reçu sa subvention.

La commission a statué, la double location restera possible, 7 dates seulement étaient concernées. Christian JOLIE dit que c'est une bonne nouvelle. On ne change pas les règles pour 2017, on en rediscutera sauf si ça en reste là.

Lors des demandes de subvention, les associations devront fournir un justificatif comme les années précédentes, avec la trésorerie pour savoir celles qui sont le plus dans le besoin. Fabien BELOTTI rappelle que les associations seront mis à contribution avec une baisse des subventions, charge à elle de bien préparer leurs manifestations pour engendrer un max de bénéfices.

Il n'est pas facile de rapprocher les personnes jouant au scrabble de l'association Poivre et Sel. La mairie met à disposition des salles après tout, cela restera comme ça.

On a dépanné la Lyre pour l'émission de la TSR concernant la nourriture et a boisson. Michel PETER ajoute que l'émission est podcastée, c'est en ligne avec le discours de Claude CHAPPUIS.

Il y a des problèmes de clés notamment avec le foot, si on change les cylindres, on va demander une subvention...

Les soucis électriques sont réglés au « local boules », ils souhaitent installer un store bane avec leurs finances.

Il faut respecter le boulot des agents dont Patricia ALTHERR pour l'état des lieux de la salle JAL, certains ne préviennent pas et sont absents, on instaurera des pénalités pour ceux qui ne viennent pas.

Tout cela n'est pas respectueux pour les élus qui dépannent et vis-à-vis des arrangements de la mairie sur les horaires.

Emmanuelle JAN demande pourquoi les deux vestiaires de l'AGV et l'AJLC sont tout le temps fermés ? Claude CHAPPUIS répond que c'est normal bien sûr, on a changé les barillets, on a évacué leur matériel et on l'a installé là. En janvier, tout sera remis dans l'ordre. Seules les associations ont désormais accès à ces locaux.

Patricia ALTHERR souhaite remercier Valérie BURINE et Jean-Pierre SZWED qui ont donné un coup de main pour la manifestation de la Lyre avec la TSR, on était pas obligé mais on a fait le service sans rien demander.

#### **Commission Education (Patricia ALTHERR)**

2 personnes étaient absentes jeudi et vendredi mais les agents ont assuré.

#### **Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)**

Stéphanie LOVENJAK s'est rendue à la commission d'attribution des logements sociaux pour les appartements Valentina, 3 dossiers avait été fournis, elle était là à 8h30, c'était très formateur, elle expliquera tout cela au CCAS. Les logements ont été attribués aux personnes qu'on avait demandées dont une personne qui a refusé le logement. Deux jeunes femmes seules et un jeune couple qui habitait près d'Oyonnax ont pris l'appartement à la place, ils ont deux salaires français.

#### **Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)**

Christian JOLIE a une question à poser à Claude CHAPPUIS concernant le Conseil Communautaire du 25 octobre et les points abordés ? Claude CHAPPUIS répond qu'il n'était pas présent.

Claude CHAPPUIS a assisté à des réunions des maires du sud-gessien ; ils ne se battent pas pour les transports, ils se laissent bouffer par le nord gessien. Christian JOLIE pense que de nombreux élus voient d'un mauvais œil l'existence de la petite ligne de Challex, et qui risque d'aller ailleurs. Seul le maire de Léaz a fait une remarque, Claude CHAPPUIS précise qu'il n'avait pas été invité à la réunion...oublié...

Christian JOLIE répond que c'est regrettable, avec cette compétence reprise par la CCPG c'était un moyen d'aller plus loin comme de rejoindre la ligne 33 depuis Challex, il y a des gens de Péron qui prennent la navette de Challex. Claude CHAPPUIS affirme que les projets de territoire développés ne sont pas pour nous, nous sommes les oubliés du sujet et personne ne se bat pas. Christian JOLIE répond qu'avec les nouvelles prises de compétence en 2017, c'est aux délégués communautaires de se battre pour améliorer nos services.

#### Délibérations :

<b>Délibération n°52-2016</b>
-------------------------------

#### **Objet : Modification du tarif des NAP**

Sur le rapport de Patricia ALTHERR,

Vu l'avis favorable de la commission Education,

Vu le règlement du périscolaire modifié, présenté en annexe,

Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 26-2016 et 36-2016.

En pratique et afin d'améliorer et simplifier la gestion, il serait souhaitable de ne plus facturer les activités des NAP par après-midi mais par session. Une session concerne une période de l'année scolaire entre chaque vacance scolaire. Le tarif serait de 22€ par session quel que soit le nombre de vendredis. La session devra être réglée à l'avance lors de l'inscription et ne sera pas remboursable hormis cas de force majeure.

Proposition de fixation des tarifs du périscolaire comme suit (les modifications sont en rouge) :

### TARIF CANTINE

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	TICKET OCCASIONNEL OU D'URGENCE
A	De 0 à 500	3,50 Euros	5.50 Euros
B	De 501 à 710	4,10 Euros	6.10 Euros
C	De 711 à 1070	4,60 Euros	6.60 Euros
D	De 1071 à 1370	4,90 Euros	6.90 Euros
E	De 1370 à 5000	5,20 Euros	7.20 Euros
F	+ de 5000	7 Euros	9 Euros
G	Hors commune	8,00 Euros	10 Euros

**Pour rappel :** en l'absence de documents officiels permettant de calculer le quotient familial, le tarif maximum sera appliqué c'est-à-dire 7€ (8€ pour les élèves n'habitant pas la commune) pour un repas.

### Comment calculer les tranches du quotient familial

Revenu fiscal de référence : 12 = un résultat divisé par le nombre de parts = Tranches

1 adulte = 1 part

1 enfant = 0,5 part

Ex : 1 couple + 2 enfants = 3 parts

### TARIF NAP

22€ par session et par enfant, payable obligatoirement au début de la session lors de l'inscription.

La session est payable à l'avance et n'est pas remboursable hormis cas de force majeure.

### TARIF GARDERIE

Passage de 2.50€ de l'heure à 2.60€ de l'heure.

Tarif à la demi-heure 1.30€ - la demi-heure de commencée sera due.

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'ANNULER cette délibération.**

### Débat :

Elle est déjà dans le règlement actuel, c'est juste formulé différemment. Emmanuelle JAN dit que tout est bien expliqué dans le règlement. Patricia ALTHERR explique que les parents doivent payer toute la session même si leur enfant est un jour absent ou malade.

Christian JOLIE cette partie rouge ne se délibère pas ? Claude CHAPPUIS répond que non car c'est déjà présent dans la dernière version. Patricia ALTHERR explique les remarques justifiées de Sandrine SHAW. Christian JOLIE demande ce qu'il se passe si quelqu'un est malade ? Stéphanie LOVENJAK et Patricia ALTHERR répondent que c'est un forfait et que c'est comme cela partout, pour toutes les activités. Emmanuelle JAN dit que ce n'est pas à la carte, c'est normal. Claude CHAPPUIS rappelle que la commune ne retombe de toute façon jamais dans ses frais. Sandrine SHAW est d'accord avec Christian JOLIE sur le fond, le problème c'est toujours le même c'est ceux qui abusent. Quand il y a un projet continue, c'est peu respectueux pour les bénévoles, les gens mentent et ce n'est pas correct. Christian JOLIE trouve dommage de punir ceux qui tombent vraiment malade. Sandrine SHAW rappelle qu'on n'a pas le droit de demander un certificat médical. Emmanuelle JAN rappelle que pour des cours de musique ou de danse, personne ne rend

les chèques si l'enfant ni va plus, et puis là on parle de 3€. Brigitte FLEURY dit qu'elle ne fait pas de certificat médical sauf en cas d'hospitalisation. Claude CHAPPUIS demande : il y en a qui ronchonne ? Patricia ALTHERR répond que oui, il y a des cas exceptionnels mais il y a souvent des enfants qui sont inscrits et qui viennent le derniers vendredis et les parents n'ont pas prévenus...Claude CHAPPUIS confirme que c'est peu respectueux pour le bénévole qui organise son activité.

### **Délibération n°53-2016**

**Objet : Approbation des devis pour le busage d'un fossé Rue du Château.**

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Vu les différents devis présentés ce jour :

- Entreprise NABAFFA pour un montant de 21 257€ TTC.
- Entreprise JLTP pour un montant de 15 064,80€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVER le devis de l'entreprise JLTP pour un montant de 15 064,80€ TTC pour le busage d'un fossé Rue du Château.**

**Débat :**

Claude CHAPPUIS fait le point sur ce dossier. Il s'agit du même travail, et l'entreprise Nabaffa préconise de faire plus de choses. Tout cela sous la tutelle de la CCPG, concernant l'entreprise HOFER il n'a jamais pu avoir de devis et il a déjà bien travaillé pour la commune.

Christian JOLIE a le souvenir qu'il y avait 2 tarifs ? Claude CHAPPUIS lui fait passer les devis en question. Christian JOLIE dit qu'il y a une différence de 2500€. Claude CHAPPUIS fait ce que Cappé a préconisé : grille traversante qui se reconnecte dans la conduite souterraine.

### **Délibération n°54-2016**

**Objet : Longueur de la voirie communale – modification.**

Jusqu'à présent la longueur de la voirie communale était de 16 071 mètres.

La commune ayant récupéré une partie du Chemin de Cormagnin d'une longueur de 100 mètres, il convient de modifier la longueur de la voirie communale.

Cette donnée est importante car elle permet de calculer la répartition de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2018, la délibération modifiant la longueur de la voirie communale doit ainsi être prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 voix contre) :**

- **APPROUVE** la nouvelle longueur de la voirie communale soit 16 171 mètres.

**Débat :**

Christian JOLIE affirme qu'il aurait été intéressant de savoir ce que cela va nous rapporter comparé au coût de mise en œuvre du goudronnage et puis de l'entretien de cette nouvelle voie.

### Délibération n°55-2016

**Objet : Subvention exceptionnelle cérémonie de remise du prix départemental du civisme.**

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers, section du Fort l'Ecluse ont demandé la participation financière de la commune de Challex à hauteur de 100€ pour la cérémonie de remise du prix départemental du civisme pour deux habitants de la commune, Mr DIONGUE Tristan et Mr BRULHART Mathis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'ANNULER cette délibération.**

#### **Débat :**

Claude CHAPPUIS explique qu'il a eu un contact avec le responsable de cette cérémonie, ce n'est pas 100€ de subvention qu'ils veulent, ils veulent juste que l'on participe aux frais de la cérémonie à hauteur de 100€. Il n'y a donc plus besoin de cette délibération, il a eu cette information après avoir envoyé l'ordre du jour.

Si tout le monde est ok, il propose de le passer dans le fonctionnement de la mairie. Il n'y a pas besoin de délibération

Stéphanie LOVENJAK explique le fonctionnement de cette section de jeunes sapeurs-pompiers.

Brigitte FLEURY est surprise par le fait qu'ils demandent de l'argent ? Pourquoi ? Christian JOLIE demande si cela arrive souvent ? Claude CHAPPUIS répond que c'est exceptionnel. Cette année, chaque maire a dit : « Si vous le faites moi aussi ».

Tout cela est différent du corps des sapeurs-pompiers de Thoiry, là on parle des élèves du collège de Péron. Sandrine SHAW dit qu'il y a peut-être un budget alloué pour cette section ? Brigitte FLEURY est choquée du fond du problème de tout cela.

David PERAY rappellent qu'ils ne font rien, ils travaillent bénévolement, ils ne gagnent pas d'argent.

Claude CHAPPUIS rappelle que les pompiers sont toujours présents, en tout cas ceux de Collonges dont le responsable de cette section lors des évènements communaux.

Christian JOLIE dit que la délibération avait sa justification dans le cadre d'une nouvelle demande de subvention. Brigitte FLEURY dit que la mairie pourrait elle-même faire le cocktail. Stéphanie LOVENJAK conclue que le montant n'est pas énorme.

Christian JOLIE demande si c'est une cérémonie de remise de prix départemental ? Claude CHAPPUIS lui fait passer le courrier original. Christian JOLIE demande si ce ne serait pas au département de prendre en charge cette cérémonie ?

### Délibération n°56-2016

**Objet : Fonction d'inspection hygiène et sécurité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment les articles 5, 5-2, 14-1, 38, 40-1, 43 et 46,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié,

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail,

Vu la convention proposée en annexe,

Il est proposé au Conseil municipal d' :

**AUTORISER** Monsieur le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

**Le Conseil municipal décide de REPORTER cette délibération au mois prochain, lorsque la secrétaire générale aura plus d'informations.**

**Débat :** Unanimité reporté en décembre afin de connaître les sommes engagées.

## Délibération n°57-2016

### Objet : Décision budgétaire modificative n°6

Une décision budgétaire modificative est nécessaire à la suite de l'achat de panneaux de signalisations et pour anticiper les prochaines commandes sur l'article 2152-000 en investissement.

Il est proposé de mettre 2 000€ sur cet article.

En tout 2000 € seront pris en dépenses d'investissement (020).

### Section investissement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2152-000	Installations de voirie	+ 2 000€	
020	Dépenses imprévues	- 2 000€	
TOTAL		0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.**

### Questions diverses

- Rédaction d'un arrêté interdisant les cirques sur la commune.

Claude CHAPPUIS explique que des problèmes ont été rencontrés avec plusieurs cirques. Le cirque LANDRI a dégradé le parking, les animaux ont mangé les poubelles. Le cirque ATLAS a été refusé et il s'est installé quand même sur le parking de la salle JAL. On ne fait rien payer, ils viennent pour créer une animation dans le village. Du moment où on a de la dégradation, j'ai décidé de ne plus prendre de cirque jusqu'à la fin de l'année. Le gendarme qui est venu, a demandé si j'avais pris un arrêté interdisant les cirques, il aurait ainsi pu l'expulser. Sinon on doit le mettre en demeure et il part sous 48h soit après avoir fait son spectacle.

Frédéric PERICARD demande si on peut en autoriser seulement 3 ? Claude CHAPPUIS répond que ce n'est pas très légal, Charlotte BREUILH ajoute que c'est discriminant. David PERAY dit qu'il faut fermer le portique. Dans l'ensemble le conseil est favorable. Michel PETER dit qu'il faut fermer ce portique.

Claude CHAPPUIS dit qu'il faut demander un chèque de caution et cloisonner les règles. Fabien BELOTTI dit que le chèque sera en bois. Sandrine SHAW dit que ce serait logique que celui qui demande l'autorisation en 1<sup>er</sup> est le local. Claude CHAPPUIS avait fait déplacer le cirque ATLAS sur le stabilisé car il y avait un mariage à la salle JAL.

Michel PETER demande combien il y a eu d'installation sauvage ? Claude CHAPPUIS répond : une seule pour l'instant car avant on ne refusait pas les cirques.

Brigitte FLEURY dit qu'il est dommage de refuser tous les cirques, elle a été choquée par le mail de Claude CHAPPUIS, on était début novembre, couper l'eau et l'électricité ce n'est pas bien pour les animaux et les personnes même si ils ne sont pas dans la légalité. Claude CHAPPUIS répond qu'il enverra les animaux rue des Fontanettes la prochaine fois.

Charlotte BREUILH expose les 3 propositions qui s'offrent aux élus :

- Refuser tous les cirques par arrêté municipal
- Autoriser tous les cirques et continuer avec le fonctionnement actuel
- Créer des règles d'occupation de voirie pour les cirques avec des chèques de caution et le versement d'une contribution pour l'eau et l'électricité.

Claude CHAPPUIS explique qu'il a eu rendez-vous avec un chalaisien anti-cirque, il participe à la défense des animaux.

Claude CHAPPUIS demande qui est contre des cirques à Challex ? Personne, aucun élu ne souhaite cela. Les élus veulent des conditions actées pour les autorisations de voirie. Michel PETER dit que si on prend ces décisions il souhaite savoir si on peut virer le cirque qui s'installe illégalement et savoir si on interdit les cirques sur la commune si on peut en accepter certains. Charlotte BREUILH répond que la réponse est dans la question.

- Divers

Brigitte FLEURY remercie ceux qui annulent des réunions 15 minutes avant, j'ai annulé mes consultations pour être là, à la réunion...J'ai tout fait pour me coller à vos horaires. Emmanuelle JAN pense la même chose même si c'est moins dommageable pour elle, elle s'était organisée pour la garde de ses enfants avec son mari.

On comprend que ça a été annulé, mais on demande juste à annuler plus tôt, quelques heures avant ou le matin.

Denis RAQUIN souhaite parler de la sécurité dans le village, notamment route de la Plaine, il faudrait faire plus de passage de piétons et des bancs. Stéphanie LOVENJAK confirme que la route n'est pas assez large, sur le côté on ne peut pas, c'est interdit, elle a discuté de cela avec le département. Actuellement il y a 3500 voitures par jour, ils ne prendront en compte notre demande qu'à partir de 8000 voitures par jour.

---

**Fin de la séance à 22H43**

**Prochaine réunion le 5 décembre 2016**